



## Avec 15% de parts, doit-on être informé du déménagement d'une sarl

Par **Icnanoujm\_old**, le **07/08/2007** à **19:27**

Je dispose de 15% d'actions dans une sarl. Avec ces 15%, quel pouvoir ai-je par rapport aux décisions prises par le gérant? Est-il tenu de m'informer du déménagement de l'entreprise? Cette sarl a en effet changé de locaux sans que j'en sois informée de manière officielle. Ces locaux appartiennent à une SCI à qui la SARL va payer un loyer. Le gérant de la SARL est actionnaire pour 90% dans cette SCI.